

2025-04-24-04 : Désignation d'un représentant dans le collège consultatif de l'Association Syndical Libre des Sources de l'Erdre (ASLSE)

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre avril à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :40
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 18/04/2025
Date d'affichage: - 2 MAI 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Virginie DUGAST, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Dominique MENARD, Vincent PETIT, Yamina RIOU, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN, Antoine MICHEL, Michel BOURCIER, Marc-Antoine DRIANCOURT

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Nooruddine MUHAMMAD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250424-2025-04-24-04-DE
Date de télétransmission : 02/05/2025
Date de réception préfecture : 02/05/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la CCVHA ;

VU le PCAET de l'Anjou Bleu, et notamment, l'action 1.3.1 « Mettre en place une stratégie territoriale partagée de développement des énergies renouvelables » ;

VU le Projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou, notamment, l'axe « Révéler le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire » ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, notamment, le principe d'action 12 « Déployer une démarche structurée de protection de l'environnement » ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 12 février 2025 ;

CONSIDERANT que la CCVHA est sollicitée pour désigner un représentant au sein du collège consultatif des collectivités territoriales de l'Association Syndical Libre (ASL) des Sources de l'Erdre ;

CONSIDERANT que cette association a pour objet de traiter tous les aspects liés aux aménagements, à la gestion et valorisation foncière à l'intérieur du périmètre syndical du projet éolien citoyen porté par l'association du Souffle de l'Erdre sur les communes d'Erdre-Anjou et de Val d'Erdre-Auxence ; qu'une des prérogatives importante de l'ASL concerne la répartition des indemnités de location des terrains dues par l'exploitant énergétique ;

CONSIDERANT que l'association dispose d'une Assemblée Générale réunissant tous les propriétaires concernés par le périmètre syndical (1 propriétaire = 1 voix), d'un bureau composé de cinq membres élus et de deux organes consultatifs ;

CONSIDERANT que ces collèges consultatifs permettent de représenter les exploitations agricoles preneurs de bail des propriétés inscrites dans le périmètre syndical d'une part et les collectivités territoriales d'autre part ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De désigner **Virginie GUICHARD en tant que Vice-Présidente en charge de la transition énergétique pour représenter la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou dans le collège consultatif des collectivités territoriales de l'Association Syndicale Libre des Sources de l'Erdre ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 24 avril 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président

Nooruddine Muhammad

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250424-2025-04-24-02-DE
Date de télétransmission : 02/05/2025
Préfecture de l'Anjou - 71500 Angers

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.